

Régie de l'énergie - Dossier R-3863-2013

Autorisation d'investissements - Projet Lecture à Distance (LAD) Phases 2 et 3 d'Hydro-Québec Distribution

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3863-2013

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUTORISATION D'INVESTISSEMENTS
RELATIFS AU
PROJET LECTURE À DISTANCE (LAD)
PHASES 2 ET 3
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demanderesse en Intervention

PIÈCE SÉ-AQLPA-3 - DOCUMENT 6

Article faisant état d'une poursuite par une propriétaire de condominium de Montréal
contre son syndicat de copropriété divise afin d'éviter l'installation
de 13 compteurs à RF groupés à un mètre de sa cuisine
Le 31 octobre 2013

Déposée par :
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 22 novembre 2013

Pièce SÉ-AQLPA-3 - Document 6

*Article faisant état d'une poursuite par une propriétaire de condominium de Montréal contre son syndicat de copropriété divise afin d'éviter l'installation de 13 compteurs à RF groupés à un mètre de sa cuisine
Déposée par Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'AQLPA*

Régie de l'énergie - Dossier R-3863-2013

Autorisation d'investissements - Projet Lecture à Distance (LAD) Phases 2 et 3 d'Hydro-Québec Distribution

Pièce SÉ-AQLPA-3 - Document 6

**Article faisant état d'une poursuite par une propriétaire de condominium de Montréal contre son syndicat de copropriété divisé afin d'éviter l'installation de 13 compteurs à RF groupés à un mètre de sa cuisine
Déposée par Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'AQLPA**

Nouveaux compteurs d'électricité : poursuite contre Hydro-Québec

Publié par Charles Payette pour 98,5 fm (Collaboration: Monic Néron)
le jeudi 31 octobre 2013 à 08h50. Modifié par Louis Senay à 12h50.

Mis en ligne le jeudi 31 octobre 2013 dans Puisqu'il faut se lever avec Monic Néron
<http://www.985fm.ca/national/nouvelles/nouveaux-compteurs-d-electricite-poursuite-contr-278103.html>



Photo : hydroquebec.com

(98,5 fm) – Une propriétaire de condo craignant pour sa santé poursuit son syndicat de copropriété et Hydro-Québec afin d'empêcher l'installation des nouveaux compteurs d'électricité intelligents.

Jocelyne Morency demeure dans un immeuble à condos à Pointe-aux-Trembles depuis 20 ans et elle ne veut pas des 13 compteurs situés dans une pièce commune, à l'intérieur, à un mètre seulement de sa cuisine.

Hydro-Québec procède à une installation progressive des compteurs depuis février 2013 et estime que tous les compteurs de la province seront remplacés d'ici 2018.

Controverse sur les radiofréquences

750 000 compteurs transmettant automatiquement les données d'utilisations par radiofréquences ont déjà été installés dans la région de Montréal.

Ils sont plusieurs à questionner ses radiofréquences émises par les nouveaux compteurs en raison des conséquences néfastes à leur exposition.

Selon Hydro-Québec, les nouveaux compteurs intelligents respectent les normes et ne comportent aucun risque pour la santé.

«Les radiofréquences des compteurs de nouvelle génération sont 120 000 fois en deçà de ce qui est jugé sécuritaire par Santé Canada» affirme son porte-parole, Patrice Lavoie. Il ajoute que les citoyens qui ne veulent pas du nouveau compteur peuvent se prévaloir de l'option de retrait.

Cette option de retrait coûte toutefois 98 \$ pour l'inscription et 206 \$ annuellement par compteur.

Pour Mme Morency, l'option de retrait n'est pas applicable puisqu'elle ne peut pas décider pour les autres copropriétaires. Elle a affirmé que c'était la responsabilité du syndicat.

De son côté, le syndicat a refusé de commenter le dossier pour le moment.